

# MANUEL DE PRELEVEMENT

VERSION 08 12-2021

# Table des matières

<b>A. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION</b>	<b>5</b>
<b>B. RESPONSABILITES</b>	<b>5</b>
<b>C. SYNTHESE DES MODIFICATIONS</b>	<b>6</b>
<b>D. SITES LABOUEST</b>	<b>6</b>
<b>E. ORGANISATION</b>	<b>7</b>
1. Les missions	7
2. Les ressources humaines	7
<b>F. EXECUTION DE LA PRESCRIPTION</b>	<b>8</b>
1. Demande d'analyses avec ordonnance	8
2. Demandes d'analyses sans ordonnance	9
▪ Analyses demandées par le patient :	9
▪ Analyses demandées par le médecin :	9
3. Traitement d'une demande pour un mineur, un majeur protégé ou sous tutelle	10
4. Délais De réalisation des Examens réputés urgents	11
▪ Hors établissement de soins :	11
▪ Cas de demandes d'établissement de soins :	11
<b>G. CONDITIONS PRE-ANALYTIQUES DE PRELEVEMENT</b>	<b>12</b>
1. Jeûne	12
2. Analyses nécessitant des conditions particulières à respecter	13
▪ Rythme circadien	13
▪ Prise de médicaments	13
▪ Heures particulières de prélèvements	13
▪ Cortisol – ACTH	14
▪ Prélèvement avec patch anesthésiant	14
▪ Dosage de médicaments	14
▪ Groupage sanguin ABO, Phénotype Rhésus, Recherche d'Agglutinines irrégulières (RAI)	14
▪ Traitement anticoagulant : Anti-vitamines K – Héparine	15
▪ Prélèvements à effectuer au laboratoire	17
3. Régimes alimentaires spécifiques pour le Patient	17
4. Tests dynamiques et prélèvements spécifiques	18

▪ Test au Synacthène	18
▪ HGPO standard (hyperglycémie provoquée par voie orale)	18
▪ HGPO autres (Protocoles dérivés) :	19
<b>H. PRELEVEMENTS</b>	<b>20</b>
1. Les renseignements à notifier	21
2. Liste des analyses réalisées par le laboratoire	22
3. Liste du matériel de prélèvement	22
▪ Prélèvement sanguin	22
▪ Autres matériels	23
4. Ordre des tubes à prélever	24
▪ Les tubes	24
▪ Ordre de remplissage des tubes sous vide	25
▪ Cas des prélèvements difficiles	26
5. Prélèvements sanguins	27
▪ Déroulement du prélèvement	27
▪ Prélèvement sous vide	27
▪ Mode d'élimination des déchets	28
▪ Conduite à tenir en cas d'incident	29
6. Prélèvements Bactério, Myco ou Parasitologiques	30
7. Prélèvements réalisés exclusivement au laboratoire	30
▪ Prélèvements demandés par la Préfecture :	30
▪ Scotch Test : recherche d'oxyures	30
▪ Gale	31
▪ Recherche de Pityriasis versicolor	31
▪ Test respiratoire à l'Urée ou Helikit	31
▪ Test de Huhner	31
▪ Autres : ACTH, Cryoglobuline, Examens très spécialisés à congélation rapide.	31
<b>I. IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>	<b>32</b>
1. Identification des prélèvements par le préleveur	32
2. Renseignements de la fiche de suivi médical	34
<b>J. TRANSMISSION DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE</b>	<b>35</b>
1. Procédure de transport, manipulation et conservation des échantillons	35
▪ 1 <sup>er</sup> cas : transport par prestataires externes	35
▪ 2 <sup>nd</sup> cas : transport par coursier LABOUEST	35
▪ 3 <sup>ème</sup> cas : transport réalisé par un correspondant du labo (IDE)	35

2. Conditions de transport et délais d'acheminement	36
<b>K. RECEPTION DES ECHANTILLONS PAR LE LABORATOIRE</b>	<b>37</b>
<b>L. POST-ANALYTIQUE</b>	<b>39</b>
1. Conservation post-analytique – Délais pour rajout d'analyses	39
2. Rendu des résultats	39
▪ Avis et interprétation : l'expertise des biologistes	39
▪ La transmission des résultats : confidentialité et fiabilité	40
3. Facturation / Prise en charge	41
▪ En présence de l'ordonnance	41
▪ En l'absence d'ordonnance	41
<b>M. LISTE DES ANALYSES</b>	<b>42</b>

## A. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Ce guide a pour but d'harmoniser et de respecter les bonnes pratiques pour tous les prélèvements biologiques. Il s'applique à l'ensemble des prélèvements réalisés au laboratoire, dans les établissements de soins, à domicile, par les techniciens (nes), infirmier(e)s libérales ou non, ainsi que par les médecins préleveurs.

## B. RESPONSABILITES

Depuis l'ordonnance du 15 janvier 2010, pour être autorisé à exercer, votre laboratoire doit être accrédité selon la norme **ISO EN 15189**. Être accrédité signifie que le **Comité Français d'Accréditation (COFRAC)** vérifie régulièrement par des audits notre compétence à effectuer des analyses médicales.

Le prélèvement est une étape pré-analytique sous la responsabilité des Biologistes. Il ne peut être réalisé que par le personnel habilité et qualifié du laboratoire ou par des préleveurs externes ayant signé une convention avec celui-ci.

Pour l'intérêt du patient, le préleveur doit veiller à respecter :

- Les conditions de prélèvement
- La bonne identification du prélèvement
- La transmission au biologiste des informations nécessaires à l'interprétation des résultats
- Les conditions de transport

Le respect de cette étape est primordial pour donner aux résultats d'analyses toute la qualité que nos patients et prescripteurs sont en droit d'attendre. Votre aide et votre participation à cette étape, dans le respect des recommandations, sont garanties pour le patient et le prescripteur d'un résultat fiable et juste.

Le personnel du laboratoire qui réceptionne l'échantillon se conforme aux procédures du laboratoire établies en application de la réglementation et applicables à tous les intervenants.


Le laboratoire LABOUEST peut refuser un échantillon transmis s'il n'est pas conforme aux procédures écrites et en informe le prescripteur et le préleveur.

Ce manuel, sans être exhaustif, se veut le plus complet possible afin de vous offrir le meilleur service pour la prise en charge de nos patients communs.

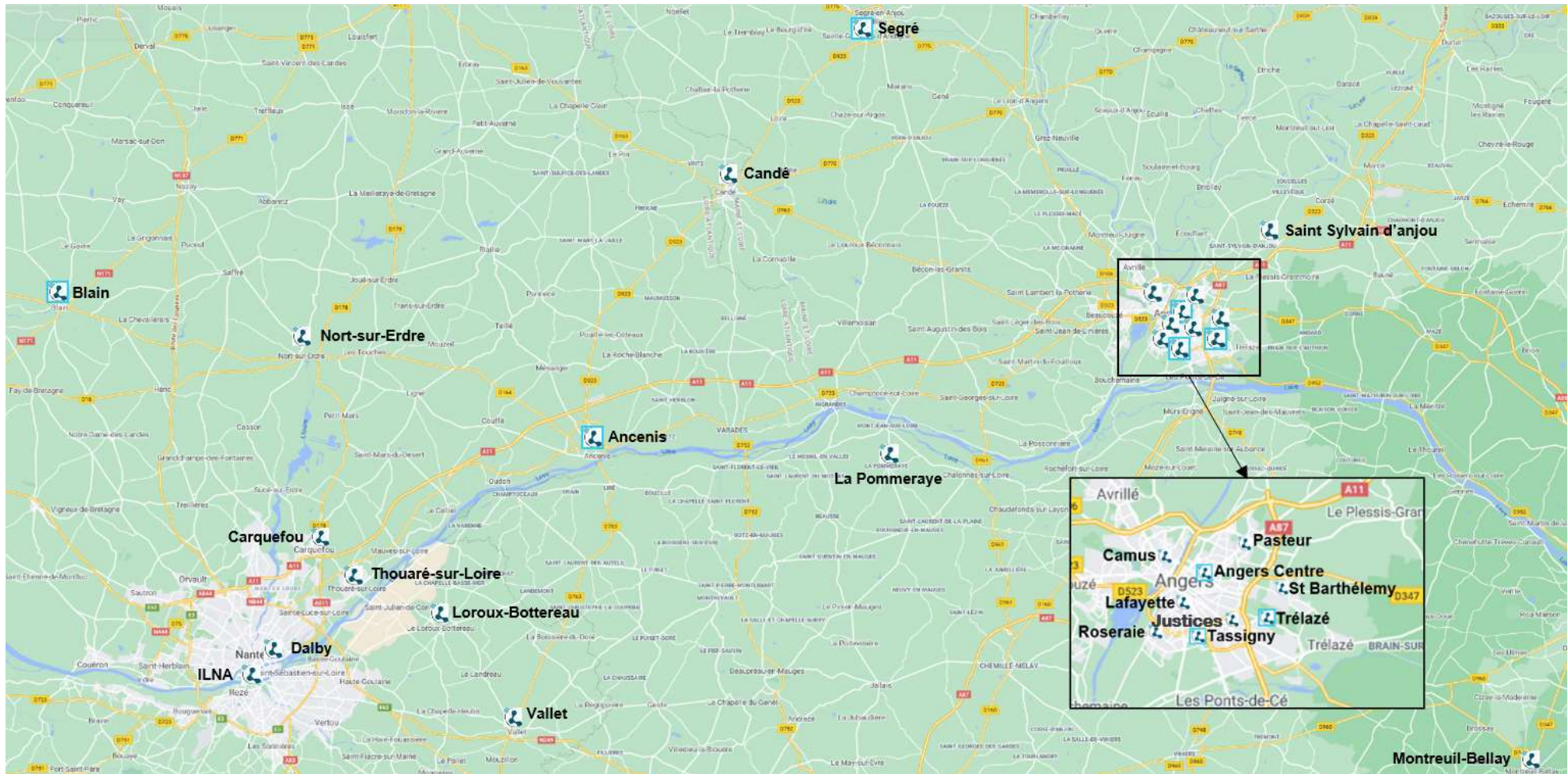
Il vous est toujours possible de contacter les sites du groupe LABOUEST pour toutes informations complémentaires. Nous sommes également attentifs à toutes remarques ou suggestions de votre part qui aideraient à l'amélioration de ce document.

Nous souhaitons que ce manuel corresponde à vos attentes, vous apporte une aide utile et précieuse dans votre pratique professionnelle quotidienne et vous permette une prise en charge efficace du patient.

## C. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS

Les modifications sont identifiées par le symbole  ou une bordure gauche

## D. SITES LABOUEST



## E. ORGANISATION

### 1. Les missions

- l'accueil des patients,
- l'information des conditions nécessaires à la réalisation des prélèvements et des analyses,
- la réalisation des prélèvements en coopération avec les médecins et les infirmiers (es).
- l'exécution des analyses avec fiabilité,
- la validation des résultats et l'interprétation des résultats,
- la prestation de conseil auprès des patients et des prescripteurs
- la transmission des résultats aux patients et aux prescripteurs,

Ces services, ce savoir-faire et ces compétences vous sont proposés par les sites de LABOUEST.

### 2. Les ressources humaines

L'équipe du Laboratoire est composée :

- de biologistes - médecins et pharmaciens - anciens internes ou attachés des hôpitaux,
- de technicien(ne)s,
- d'infirmiers
- de qualitiens,
- de secrétaires,
- de responsables informatiques,
- de responsables administratif et financier
- de coursiers,
- de personnel gestionnaire de stock et d'entretien.

Tous sont soumis au secret professionnel. Le personnel est recruté selon les exigences réglementaires et est habilité sur site : il suit un processus de formation aux pratiques du Laboratoire, complémentaire de la formation théorique. A l'issue de cette étape, il est qualifié à effectuer certaines activités.



## F. EXECUTION DE LA PRESCRIPTION

Le Laboratoire exécute la prescription médicale. Les analyses mentionnées dans ce manuel sont réalisées par les sites de LABOUEST.

Lorsque le prescripteur précise une technique particulière ou prescrit une analyse spécialisée non réalisée par LABOUEST, l'analyse est transmise à un laboratoire spécialisé : le patient et le prescripteur en sont informés (Mention sur le compte-rendu d'analyses).

### 1. Demande d'analyses avec ordonnance

Pour connaître les critères de conformité de l'ordonnance, veuillez-vous référer au tableau Critères d'acceptabilité des échantillons. L'ordonnance doit être rédigée par le prescripteur. Elle devra comporter au minimum les éléments suivants :

**IDENTIFICATION  
DU PRESCRIPTEUR**

- Nom
- Prénom
- N° ADELI
- Tél
- Date de Prescription
- Signature



## 2. Demandes d'analyses sans ordonnance

Les critères d'acceptation par le laboratoire d'un prélèvement sans ordonnance ou de demandes d'analyses non prescrites, sont selon les cas suivants :

### ▪ Analyses demandées par le patient :

Ajout d'analyses par-rapport à l'ordonnance existante ou demande d'analyse sans ordonnance : le patient est informé que cette demande ne peut être prise en charge par la sécurité sociale et qu'elle donne lieu à l'enregistrement d'un nouveau dossier qui est à régler au laboratoire ; aucune feuille de soins ne pourra être délivrée.

Le nouveau dossier enregistré va comporter « le formulaire de demande d'analyses formulée oralement et HN ou refus d'analyses » rempli par le patient : ce formulaire marque l'accord du patient quant aux conditions de réalisation des analyses, de leur rendu et de la facturation générée.

Cas particulier du refus d'analyse à la demande du patient : la personne enregistrant le dossier informatique saisit les analyses prescrites et mentionne par un code spécifique les analyses que le patient ne souhaite pas réaliser et la raison du refus si possible (analyses HN par exemple).

Cas particulier d'un patient demandant un test HIV et / ou recherches pour infections sexuellement transmissibles (IST) :

Le laboratoire demande de manière obligatoire la communication d'un médecin traitant : si le patient s'y oppose, il sera invité à se rendre dans un centre de diagnostic anonyme et / ou à passer par un médecin.

### ▪ Analyses demandées par le médecin :

Analyses pour suivi de traitement (TP-INR, plaquettes...) et urgences médicales (dosage de troponine, syndrome hémorragique, signes d'infections urinaires un samedi...) avec accord/demande oral du prescripteur : le patient a pris les dispositions nécessaires auprès du prescripteur pour fournir l'ordonnance au laboratoire. L'ordonnance est enregistrée « à venir » par la personne enregistrant le dossier informatique lorsque :

- L'information est donnée par le patient lors de l'enregistrement à l'accueil
- L'information est mentionnée sur la fiche de suivi médical par le préleveur

Ajout d'analyses sur prescription existante : le prescripteur ou le biologiste, après accord du médecin (sauf cas prévus à l'art L.6211-8 du CSP), demande à ce que des analyses soient ajoutées à une prescription existante. Le Laboratoire informe que cela peut le cas échéant entraîner un nouveau prélèvement **si les analyses ne peuvent être réalisées sur les échantillons déjà prélevés pour des raisons de délai de conservation, de quantité ou de qualité des échantillons prélevés.**

- Si le dossier n'est pas terminé administrativement, les analyses sont ajoutées sur le même dossier. Le code MODIF est ajouté dans le dossier avec la mention de l'analyse ajoutée. L'ordonnance est annotée et signée par le biologiste **ou** un formulaire de rajout est scanné en complément dans le dossier.
- Si le dossier est clôturé administrativement (télétransmission réalisée), une nouvelle ordonnance est demandée si possible. Le Laboratoire précise en commentaire que les analyses sont réalisées sur le prélèvement du jj /mm /aa.

En cas de nouveau prélèvement un dossier séparé est créé. Selon l'ajout, l'accord du patient peut être demandé par téléphone (analyses Hors Nomenclature par exemple).

### 3. Traitement d'une demande pour un mineur, un majeur protégé ou sous tutelle

- Lorsqu'un mineur ou un patient majeur protégé sous tutelle se présente avec son représentant légal, le consentement de prélèvement est à faire signer dans le document « Autorisation parentale » (disponible depuis le bouton impression, menu Lettre au patient du SIL).
- En l'absence du représentant légal, le dossier ne pourra être créé tant que le document correctement rempli n'est pas transmis : le laboratoire ne pourra enregistrer la demande et réaliser le prélèvement que lorsqu'il aura cette autorisation.

ATTENTION : l'autorisation parentale n'est pas requise pour un mineur qui se présente seul avec une ordonnance d'examens en rapport avec :

- Un diagnostic de grossesse (Béta HCG) ou tout examen en rapport avec un suivi de grossesse ;
- Une contraception (glycémie, bilan lipidique) ;
- Un diagnostic d'Interruption Volontaire de Grossesse (Béta HCG, Groupe, RAI) ;
- Des tests de dépistage relatifs aux Infections Sexuellement Transmissibles (HIV, BW, HBV, HCV, Chlamydiae...).

Dans ce cas, le mineur devra présenter une pièce d'identité.

**Les résultats sont transmis exclusivement au médecin.**

Si le patient n'a pas d'ordonnance : Privilégier l'orientation vers le planning familial ou son médecin (garant du secret médical).

#### 4. Délais De réalisation des Examens réputés urgents

##### ▪ Hors établissement de soins :

Les examens de biologie médicale sont réputés urgents lorsque la situation clinique du patient le nécessite.

Seuls les échantillons prélevés par le laboratoire ou déposés directement au laboratoire peuvent être analysés dans les délais optimaux d'urgence.

Le Prescripteur (en le mentionnant sur la prescription et en informant par téléphone le laboratoire) et le Biologiste sont seuls à pouvoir juger du CARACTERE URGENT ou NON de la réalisation des examens.

Le laboratoire est en mesure de réaliser en urgence les analyses suivantes, notées sur la prescription avec la mention « Urgent ». Dans ces conditions, le résultat est communiqué au prescripteur selon les modalités indiquées sur l'ordonnance (Tel, Fax, Apicrypt).

##### Biochimie :

- Na+ K+
- CRP
- Troponine
- D-Dimères
- BHCG (dosage)

##### Hématologie :

- Numération sanguine
- Plaquettes
- TP (INR)
- Paludisme

##### Délai maximum\*

½ Journée \*\*

Cf arrêté du 15 décembre 2016 déterminant la liste des examens urgents

\* Le délai

##### ▪ Cas de demandes d'établissement de soins :

Les modalités de rendu de résultats sont précisées **dans les contrats** qui lient les établissements de soins au laboratoire LABOUEST. Y seront détaillés la liste des analyses urgentes et les délais à tenir notamment.

## G. CONDITIONS PRE-ANALYTIQUES DE PRELEVEMENT


### 1. Jeûne

L'état de jeûne est un des éléments permettant la bonne exécution technique des analyses et une interprétation pertinente des résultats.

L'état de jeûne strict se définit par un **délai de 12 heures** entre le dernier repas et la prise de sang. Il est possible de boire un verre d'eau ; il est recommandé de prendre un repas léger la veille au soir.

De manière générale, le laboratoire préconise d'être à jeûn pour une prise de sang.

Différents paramètres peuvent changer après la prise d'un repas selon sa composition et le temps écoulé entre le repas et le prélèvement.

Après un repas riche en graisses, la lipémie se manifeste par l'aspect trouble du plasma.  Elle interfère sur le résultat de certaines analyses.

**Avant le prélèvement sanguin, une abstinence alimentaire de 12 heures est recommandée, notamment pour les analyses du métabolisme lipidique.**



**Paramètres exigeant une abstinence alimentaire de 12 heures (jeûne strict) avant le prélèvement (liste non exhaustive) :**

- Apolipoprotéines
- Cholestérol (total, HDL, LDL)
- Catécholamines plasmatiques libres
- Glucose
- Triglycérides
- Cryoglobulines
- Insuline et index HOMA

Pour les tests de tolérance au glucose, un régime équilibré en glucides doit être suivi durant les 3 jours précédant le test, soit > 150 g de glucides par jour.

Un jeûne prolongé peut également influencer les résultats de laboratoire.

En l'absence de jeûne strict, les examens sont cependant réalisables. La mention « NON A JEUN » pourra être transcrite sur le compte rendu d'analyses.

**Pour les autres analyses**, une période de jeûne (**de 4 heures**) est recommandée mais non obligatoire. A défaut, un repas léger pauvre en matières grasses est à prévoir ; le prélèvement si possible doit être effectué au moins 2 heures après la collation.

Pour les prélèvements **urgents** : pas de conditions particulières.

Pour bilan **d'hémostase** : préconisation à distance de repas.

## 2. Analyses nécessitant des conditions particulières à respecter

### ▪ Rythme circadien

Le Laboratoire **préconise** de respecter certains horaires pour un bilan sanguin.

**La concentration de certaines molécules varie en cours de journée.** C'est ce que l'on appelle « le rythme circadien ». Ces variations sont bien connues pour certaines hormones : **cortisol, ACTH, TSH.**

C'est également le cas pour **le fer, l'acide urique et le phosphore.**

Pour la plupart des analyses, les valeurs normales ont été définies à jeun et au lever.

### ▪ Prise de médicaments

Hormis le cas où il s'agit de doser le médicament lui-même, il convient de ne pas changer le traitement du patient.

**Cas particulier du dosage de T4L** : le dosage de T4L doit se faire avant la prise de **Levothyrox.**

### ▪ Heures particulières de prélèvements

Le Laboratoire recommande de prélever le matin les dosages suivants :

- **Acide urique,**

- **Fer sérique,**

- **Prolactine** : Prélèvement impérativement avant 10h, après 20 minutes au repos.

- **Cortisol – ACTH**

Prélèvement vers 8 heures du matin sauf si prescription particulière. Préciser l'heure de prélèvement.  
Du fait de contraintes pré analytiques, l'ACTH sera prélevée au laboratoire.

- **Prélèvement avec patch anesthésiant**

**Le patch est appliqué par le patient sur 1 seul bras de préférence au moins une heure avant le prélèvement.** A la fin du délai d'application, le résidu de l'émulsion est soigneusement retiré avec une compresse. L'anesthésie obtenue persiste à 1 à 2 heures.

- **Dosage de médicaments**

**Renseignements cliniques indispensables** : conformément à la nomenclature des actes de biologie médicale chaque résultat d'un dosage de médicament doit mentionner :

- l'âge, la taille, le poids du sujet lorsque cela est possible,
- l'heure/date du prélèvement
- l'heure et la date de la **dernière prise**
- les renseignements posologiques (nom du médicament, dose journalière),
- la date de début du traitement et/ou de l'éventuelle modification de la posologie,
- le motif de la prescription : recherche d'efficacité et/ou de toxicité.

**Horaire de prélèvement** : dans le cas d'un traitement oral, le prélèvement doit être effectué **avant la prise de médicament** (détermination du taux résiduel).

- **Groupage sanguin ABO, Phénotype Rhésus, Recherche d'Agglutinines irrégulières (RAI)**

D'après la circulaire ministérielle du 17 mai 1985, les déterminations de groupe sanguin ne seront réalisées que sur les prélèvements dont l'étiquetage mentionne ce qui suit :

### Sur le tube doivent figurer lisiblement :

- Nom de Naissance
- Nom d'Usage
- Prénom du (de la) patient(e)
- Date de naissance du (de la) patient(e)

### Sur la fiche de suivi médical devront figurer en plus :

- Adresse complète du (de la) patient(e)
- Renseignements cliniques (antécédents transfusionnels, de grossesses, d'éventuelles réactions transfusionnelles connues, d'injections d'anti-D avec dates et doses...)
- Date du prélèvement
- Identité du préleveur

- Nous vous rappelons que depuis l'année 2002 (JO du 04/05/2002), seules les cartes :
  - non manuscrites,
  - non étiquetées,
  - éditées par le Laboratoire préleveur
  - comportant la double détermination ABO phénotype rhésus Kell, permettent une délivrance de sang par les Établissements Français du Sang (EFS).
- Cela nécessite **deux prélèvements** effectués à des **moments réellement différents**, de préférence **par deux personnes différentes**
- **Dans la mesure où l'ensemble des renseignements nécessaires à l'analyse ne saurait être présent, le Laboratoire se réserve le droit de refuser le traitement de l'échantillon et/ou la délivrance de la carte de groupe sanguin.**
- **Identitovigilance et Carte de groupe sanguin**  
Dans le cadre de l'amélioration de nos pratiques et conformément aux demandes de l'EFS et aux exigences réglementaires (Arrêté du 15 mai 2018), l'identitovigilance des examens immuno-hématologie doit être très stricte.  
Chaque demande de groupe sanguin et/ou de RAI doit **impérativement** être accompagnée d'une photocopie (ou scan ou photo via Smartphone) de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport du Patient ou Titre de séjour. Ce document pourra nous être transmis par mail à l'adresse mail labo dédiée par site (se renseigner).

#### ▪ Traitement anticoagulant : Anti-vitamines K – Héparine

#### Conditions pour un résultat de qualité :

- garrot peu serré
- respect de l'ordre de prélèvement des tubes
- **tube citrate correctement rempli jusqu'au trait de jauge**



**Renseignements cliniques indispensables :**

- Anti-vitamines K : nom du médicament, posologie, intervalle thérapeutique souhaité
- Héparine : nature (héparine standard ou HBPM), nom du médicament, doses et heure d'injection.
- **NACO** : nouvel anticoagulant oral (Xarelto, Pradaxa, Eliquis...)

**Horaires de prélèvement :****- Anti-vitamines K (AVK) :**

- Le matin en général, lorsque l'AVK est pris la veille au soir
- Le jeûne n'est pas nécessaire.

- **Héparine** : suivre le tableau ci-dessous.

Surveillance d'un traitement par HBPM			
Traitement	Voie d'administration	Heure de prélèvement	Résultats biologiques
Héparinothérapie curative	SC 2 injections/j	3 à 4 h après injection	TCA non modifié Héparinothérapie Anti-Xa : 0,5-1 UI/mL
	SC 1 injection/j	4 à 6 h après injection	TCA parfois modifié Anti-Xa < 1,5-1,8
Héparinothérapie préventive	SC 1 injection/j	Au pic 3 à 4 h après injection	TCA non modifié Anti-Xa : - Risque modéré : 0,2 UI/mL - Risque élevé : 0,4 UI/mL

Surveillance d'un traitement par HEPARINE Standard			
Traitement	Voie d'administration	Heure de prélèvement	Résultats biologiques
HNF	IV perfusion continue	sans importance	TCA : 2 à 3 fois témoin
HNF (Calciparine)	SC 2 à 3 injections par jour	à mi-chemin entre 2 injections	Anti-Xa : 0.35 à 0.7 UI /mL ou 0,2 à 0,5 UI / mL TT > 120 sec

- **Prélèvements à effectuer au laboratoire**

Certains prélèvements ne peuvent être effectués qu'au Laboratoire, car **ils doivent être préparés rapidement (congélation, centrifugation...)**

Se référer à la Liste des Analyses LabOuest : <https://www.labouest.fr/espace-pro/liste-des-analyses-pratiquées/>

### 3. Régimes alimentaires spécifiques pour le Patient

La consommation de certains aliments peut influencer de manière significative les résultats d'analyses. Un régime alimentaire est préconisé dans les cas suivants :

Analyses	Délai	Aliments à éviter (en excès)
5HIA (urines)	48 h avant et pendant le recueil	Bananes, Chocolat, fruits secs, agrumes, avocat, Tomates, prunes, kiwis, ananas et mollusques

#### 4. Tests dynamiques et prélèvements spécifiques

##### ▪ Test au Synacthène

**But du test** : évaluation du fonctionnement des glandes surrénales par stimulation avec ACTH de synthèse

**Indications** : recherche d'une insuffisance surrénalienne

**Dosage** : cortisol à T0, T30 et T60 (+/- ACTH, +/- 17OH Progesterone)

**Modalité de l'examen** :

- Le patient doit impérativement prendre rendez-vous au laboratoire. Avant sa venue au laboratoire, il doit se procurer une ampoule de Synacthène 0,25 en pharmacie.
- Le test débute par un prélèvement de cortisol à 8h00 (+/- ACTH et 17OH progesterone) puis après injection intramusculaire du Synacthène\*, des prélèvements sanguins sont réalisés (Selon ordonnance) 30 minutes et 60 minutes après l'injection afin de doser le cortisol (+/- ACTH et 17OH P)

##### ▪ HGPO standard (hyperglycémie provoquée par voie orale)

**But du test** : stimuler la sécrétion d'insuline et freiner la sécrétion hypophysaire de la GH.

**Indications** : dépistage des états diabétiques, évaluation de l'insulino-sécrétion, diagnostic de l'acromégalie et suivi thérapeutique, confirmation de diabète gestationnel, diagnostic étiologique des hypoglycémies.

**Dosage** : glycémies aux temps correspondant.

**Modalités de l'examen** :

- Le patient doit être à jeun depuis 12 h
- Prélever à T0 un tube fluorure, bouchon gris
- Administrer par voie orale 75 g de glucose\*
- Prélever de nouveau aux temps : (30), 60, (90), 120 et 180 minutes (selon prescription)

▪ **HGPO autres (Protocoles dérivés) :**




**But du test :** évaluation de la glycorégulation.

**Indications :** dépistage du diabète gestationnel.

**Dosage :** glycémie à T0 et après charge en glucose

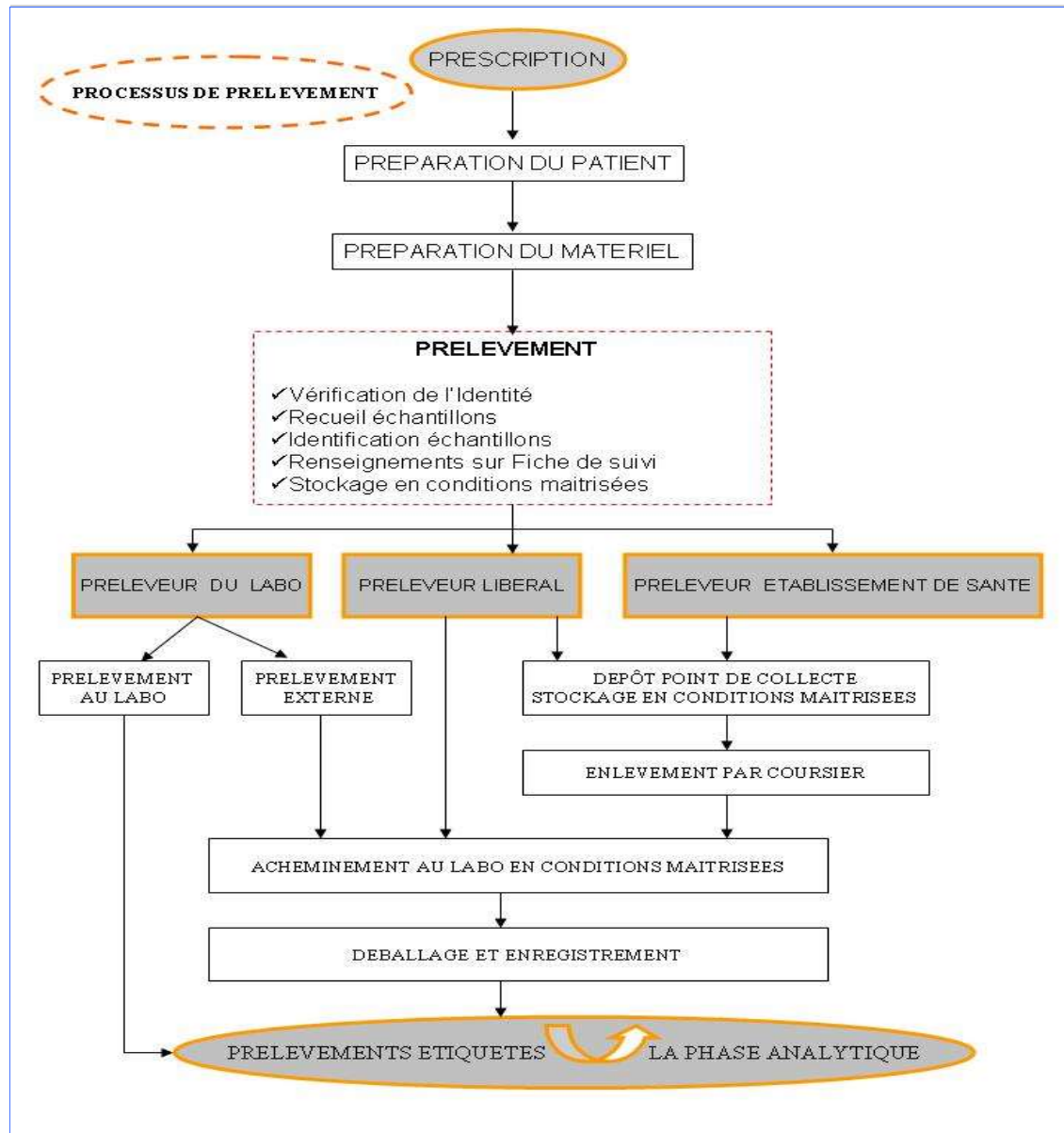
La patiente doit être à jeun depuis 12 heures

**Modalité de l'examen :**

Temps	Protocole 75 Grs
T0 (Glycémie initiale)	
Administration du Glucose *	75 Grs
T60	
T120	

\* Noter le n° lot et date de péremption du produit administré

## H. PRELEVEMENTS



## 1. Les renseignements à notifier

Les informations **indispensables** sont :

### IDENTIFICATION DU PATIENT

- Nom d'usage
- Nom de Jeune Fille
- Prénom
- Sexe
- Date de Naissance
- Adresse

Pour Nouveau Patient

- N° Sécurité Sociale
- Nom de l'Assuré
- Coordonnées Mutuelle  
et Date Fin de Droits
- N° Tél du Patient

### IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR

- Nom
- Prénom
- N° ADELI
- Tél
- Date de Prescription
- Signature

### IDENTIFICATION DU PRELEVEUR

- Nom
- Prénom
- Date et Heure  
du Prélèvement

### ANALYSES PRESCRITES

- Liste des Analyses
- Type d'Echantillon et site anatomique d'origine  
si nécessaire
- Renseignements cliniques complémentaires

### POINT DE NON CONFORMITE

Toute ambiguïté dans l'identification du Patient, toute fiche de prélèvement incomplète, toute absence de prescription, entraîne une **NON CONFORMITE**, qui peut aboutir à la non-réalisation des analyses.

## 2. Liste des analyses réalisées par le laboratoire

☞ Se reporter à la liste des analyses LabOuest : <https://www.labouest.fr/espace-pro/liste-des-analyses-pratiquées/>

## 3. Liste du matériel de prélèvement

### ▪ Prélèvement sanguin

#### Contenu d'un kit de prélèvement type :

- 3 tubes secs – gel séparateur, 2 Grand Modèle / 1 Petit Modèle
- 1 tube EDTA
- 1 tube citrate
- 1 tube fluoré
- 1 tube hépariné + gel séparateur, Grand Modèle
- 1 aiguille de prélèvement
- 1 corps de pompe
- 1 fiche de suivi médical

#### Date de péremption

- Le Laboratoire demande à chaque préleveur de vérifier régulièrement la péremption de son stock et de ramener au Laboratoire les kits contenant des tubes périmés le plus rapidement possible.
- Ne pas constituer de stock de matériel de prélèvement trop important.



▪ **Autres matériels**







- 1 : Urines de 24H
- 2 : Urines pour compte d'Addis 3h
- 3 : Flaçon pour analyse d'urine
- 4 : Pot pour analyses de selles
- 5 : Ecouvillon avec milieu de transport liquide



- 1- Faire identifier par le Patient ou le Préleveur : Nom, Prénom, Date de Naissance, Date et Heure de recueil.
- 2- Refermer soigneusement le contenant afin d'éviter les souillures et afin de disposer de l'intégralité de l'échantillon recueilli.

#### 4. Ordre des tubes à prélever

- Les tubes

Nature des tubes		Quantité d'échantillon primaire à prélever	Remplissage
		Flacons d'hémoculture (Prélèvement sous vide : 1 flacon aérobic en premier)	Cf formulaire de transmission Hémocultures
	Citrate	Prélever un seul tube pour le bilan d'hémostase Laisser le tube se remplir complètement, marquer une pause avant de retirer le tube afin de laisser s'écouler le mince filet de sang qui assure le remplissage complet du tube	<b>Impératif en entier</b>  Une flèche noire indique la tolérance de remplissage
	Gel « Sec »		Minimum ½ tube
	Héparinate de Li avec gel	Prélever un seul tube par Patient	Minimum ½ tube
	EDTA	1 tube par patient. En cas de <b>groupe sanguin</b> avec 2 déterminations prélever 2 tubes lors de 2 ponctions veineuses différentes, à 2 moments réellement distincts et si possible par 2 préleveurs différents	Minimum ½ tube
	Fluorure	1 tube pour chaque temps de glycémie	Minimum ½ tube








- **Ordre de remplissage des tubes sous vide**

Dans le cas de prélèvements sanguins multiples, **A RESPECTER IMPERATIVEMENT**












Recommandations CLSI (NCCLS) ; Déc 2003, Doc. H3-A5, et GEHT 2007 (www.geht.org)

**- AVEC UNE AIGUILLE (ponction franche)**









1	2		3		4	5	6 etc...
Citrate de sodium	Sérum + gel	Sérum	Héparine + gel	Héparine	EDTA	Glycémie	
							Tous les autres tubes (VS, Aprotinine et ACD) sont toujours à prélever en dernier

**- AVEC UNE UNITE DE PRELEVEMENT SECURITE (EPICRANIENNES):**

1 - AVEC flacons d'hémoculture :

1		2	3		4		5	6	7 etc...
Flacon aérobie	Flacon anaérobie	Citrate de sodium	Sérum + gel	Sérum	Héparine + gel	Héparine	EDTA	Glycémie	Autres
									Tous les autres tubes (VS, Aprotinine et ACD) sont toujours à prélever en dernier

2 - SANS flacons d'hémoculture :

1	2	3		4		5	6	7 etc...
Tube neutre	Citrate de sodium	Sérum + gel	Sérum	Héparine + gel	Héparine	EDTA	Glycémie	Autres
								Tous les autres tubes (VS, Aprotinine et ACD) sont toujours à prélever en dernier

Hémocultures précèdent les tubes « Hémostase » / Le tube « **hémostase** » toujours avant le tube **hépariné** / Le tube **hépariné** toujours avant le tube **EDTA**.

Source : « codes couleur tubes » et référence bibliographique du CLSI – Clinical and Laboratory Standard Institute (ex : NCCLS) « NCCLS 2003 ».

#### ATTENTION

- ☞ Toujours homogénéiser le tube par 8 à 10 retournements lents. **NE PAS AGITER**
- ☞ Veiller au respect du rapport sang /anticoagulant (principalement pour les tubes citratés) : **REPLISSAGE SUFFISANT**
- ☞ Ne jamais mélanger 2 tubes citrates mal remplis pour en faire un bien rempli cela aboutira toujours à une dilution du sang et à un résultat **FAUX**.
- ☞ Ne jamais mélanger des tubes mal remplis pour en faire un bien rempli ; cela aboutira toujours à un prélèvement non-conforme.
- ☞ Sur demande le Laboratoire peut mettre à disposition des tubes plus spécifiques dans le cas d'analyses spécialisées.

#### ▪ Cas des prélèvements difficiles

- L'essentiel des analyses pratiquées sur tubes EDTA, héparine, fluorure peut être effectué avec 3 ml de sang total.
- Toujours privilégier le tube « sec » recommandé pour le plus grand nombre d'analyses réalisables sur sérum. (Biochimie – sérologie)
- Un tube EDTA doit être rempli au minimum avec 2 ml de sang pour la Numération Formule Plaquettes et 1 ml de sang pour le dosage de l'hémoglobine glyquée HbA1c.
- Des tubes CITRATE dits pédiatriques (= plus petit volume de sang nécessaire) sont disponibles au laboratoire pour les prélèvements difficiles. (2mL au lieu de 3,5)

## 5. Prélèvements sanguins

(☞ Recommandations EFLM 06-2018)

### ▪ Déroulement du prélèvement

Le préleveur, muni de l'ordonnance et/ ou de la planche d'étiquettes s'assure de l'identité du patient (Nom d'Usage et de Naissance, Prénom et date de naissance) il coche la date de naissance et vérifie le bon enregistrement de l'ordonnance.

Il s'assure de la conformité des conditions de prélèvement :

- État de jeûne (12h pour glycémie et bilan lipidique)
- Dernière prise de médicaments
- Période de repos pour les paramètres le nécessitant (Prolactine, Aldostérone...)
- Date des dernières règles (bêta-HCG, bilans hormonaux)

Il s'informe de l'existence d'une éventuelle thérapeutique et sollicite, si nécessaire, des informations cliniques complémentaires et note ces informations sur la fiche de prélèvement ou de transmission.

Il sélectionne les tubes à prélèvements (nature, contenance et nombre) en fonction des analyses prescrites, (Cf. « Choix des tubes ») et du système veineux observé.

**Dans la mesure du possible, il remplit complètement les tubes : le bon remplissage des tubes est en effet un critère important pour la standardisation des conditions pré-analytiques préalables nécessaires à la bonne réalisation des examens et à la fiabilité des résultats d'analyses.**

Il est à noter qu'aucune analyse ne pourra être effectuée sur un tube CITRATE (bleu) mal rempli ou sur un tube EDTA (violet) coagulé.

### ▪ Prélèvement sous vide

- Mise en place du **garrot** : à 7/ 8 cm du lieu de ponction, limitée dans le temps, **inférieur à 1 minute**.
- Avertir le patient de ne pas serrer le poing ou de pas « pomper », cause de pseudo hyper K.
- Procéder au lavage des mains avec Solution Hydro Alcoolique
- Procéder à une aseptie rigoureuse du site avec tampon imbibé d'alcool modifié ou à 70°.
- NB : Si prélèvement pour alcoolémie, utiliser une lingette d'antiseptique pour prélèvement ECBU ou de la Bétadine.
- Insérer l'extrémité de l'aiguille, biseau vers le haut, dans la veine choisie
- Prélever et procéder au remplissage des tubes en respectant **l'ordre de prélèvement** des tubes

- **Oter le garrot dès le début du prélèvement**
- Retirer avec précaution l'aiguille de la veine
- Oter l'aiguille du corps de pompe sans la recapuchonner : éliminer le matériel souillé dans des containers collecteurs à DASRI prévus à cet effet.
- Retourner délicatement 8 à 10 fois chaque tube (**ne pas agiter !**)
- Poser un pansement sur le site de ponction, faire exercer une légère pression sans plier le bras pour minimiser le risque d'hématome ou de saignement prolongé.

#### ▪ **Mode d'élimination des déchets**

L'élimination des Déchets issus d'Activités de Soins à Risques Infectieux (**DASRI**) est soumise à la réglementation :

- l'Arrêté du 24 novembre 2003 définissant les conditionnements en fonction de la caractérisation des déchets
- l'Article R.1335-6 du code de la santé publique précisant les règles d'étiquetage et de marquage des conditionnements
- l'Arrêté du 7 septembre 1990 indiquant les conditions et délais d'évacuation des déchets

Dès la production des déchets, un tri doit être effectué selon la réglementation et pour des raisons de sécurité.

Les DASRI ne doivent en aucun cas être mélangés et jetés avec les ordures ménagères.

Les déchets souillés :

- « **perforants** » doivent être recueillis dans des boîtes à aiguilles ou mini collecteurs (norme NF X30-500)
- « **mous** » doivent être recueillis dans des sacs plastiques (norme NF) ou des cartons avec sacs de couleur jaune avec un marquage indiquant qu'il y a un risque biologique.

L'identification du producteur doit être mentionnée sur l'emballage. Le stockage et l'enlèvement sont également réglementés.

#### **HYGIENE ET SECURITE**

Eliminer les tubes percés et non remplis ainsi que les aiguilles, dans un container DASRI  
**AUCUN RETOUR** d'aiguille usagée vers le laboratoire

▪ **Conduite à tenir en cas d'incident**

Cette instruction décrit les mesures à prendre en cas d'incident qui pourrait survenir lors des prélèvements réalisés par le personnel du laboratoire. Elle s'applique à l'ensemble des préleveurs.

Incident ou Accident	Cause	Conduite à tenir
Malaise du patient qui reste cependant conscient	Anxiété, jeûne, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Rassurer le patient.</li> <li>⇒ Arrêter le prélèvement et faire comprimer par le patient le point de prélèvement.</li> <li>⇒ Incliner le dossier du fauteuil de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible</li> <li>⇒ Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête, lui desserrer les vêtements, le faire respirer à fond, lui donner un sucre <u>après</u> récupération franche</li> <li>⇒ Eviter la perte de connaissance en retenant l'attention du patient</li> <li>⇒ Faire prévenir un biologiste ou un personnel titulaire de l'AFGSU sans laisser le patient seul.</li> <li>⇒ Noter l'incident sur la fiche de prélèvement</li> </ul>
Hématome au point de prélèvement	Garrot trop serré, veine trop fine, piqûre hésitante...	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Rassurer le patient.</li> <li>⇒ Compresser le point de prélèvement</li> </ul>
Perte de connaissance du patient	Anxiété, jeûne + causes médicales	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Arrêter le prélèvement,</li> <li>⇒ Incliner le dossier du fauteuil de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible</li> <li>⇒ Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hautes que la tête et le couvrir si nécessaire</li> <li>⇒ Faire prévenir un biologiste ou un personnel titulaire de l'AFGSU sans laisser le patient seul. Si nécessaire appeler le 15</li> <li>⇒ Noter l'incident sur la fiche de prélèvement</li> </ul>



## 6. Prélèvements Bactério, Myco ou Parasitologiques

Réaliser le prélèvement destiné à l'exécution d'un examen bactériologique, **avant** la mise en route du traitement antibiotique ou antifongique si possible.



**L'identification des prélèvements** à visée bactériologique doit reprendre les points mentionnés au paragraphe identification des prélèvements ; **en outre indiquer** l'heure du prélèvement, les (s) sites(s) prélevés, la température du patient, l'antibiothérapie à venir ou en cours, en complétant les **formulaires intégrés aux kits de prélèvements.**

TRANSMETTRE dans les meilleurs délais à température ambiante 15° - 25°C

Se référer aux Formulaires de transmission spécifiques de chaque type de prélèvement microbiologique (liens figurant sur notre site). Des formulaires sont disponibles pour les ECBU – Urines de 24h – HLM – Coproculture – Parasitologie des selles – Hémoculture – Crachats – Liquide Articulaires – Ecouvillonnage (PV, PU, prélèvement ORL, prélèvement cutané superficiel...) – Prélèvements COVID-19 (nasopharyngé ou salivaire)

## 7. Prélèvements réalisés exclusivement au laboratoire

### ▪ Prélèvements demandés par la Préfecture :

L'identification du patient doit être certifiée par le Biologiste responsable de la réalisation des analyses (Pièce d'identité obligatoire)

### ▪ Scotch Test : recherche d'oxyures

- Le matin au réveil, sans être allé à la selle, avant toute toilette.
- Appliquer un morceau de scotch ordinaire transparent, partie collante sur les plis de l'anus et développer le scotch de façon à l'appliquer sur toute la surface des plis.
- Coller ensuite ce morceau de scotch bien à plat sur la lame de verre en évitant les bulles d'air.
- Répéter 1 ou 2 fois cette opération sur des lames différentes, identifier les lames.

- **Gale**

Le prélèvement doit être effectué au niveau des éléments spécifiques (sillons, nodules) que l'on recherchera avec la plus grande attention. Ils siègent le plus souvent dans les zones où le revêtement cutané est le moins épais : espaces interdigitaux, face antérieure des poignets, ombilic, aisselles, mamelon, organes génitaux externes chez l'homme. Chez le nourrisson, les lésions spécifiques sont volontiers vésiculopustuleuses et siègent avant tout sur les paumes et les plantes.

Il se fait par ouverture et raclage du sillon à l'aide d'un vaccinostyle. Le produit obtenu déposé dans une microgoutte d'eau est examiné au microscope (objectif x 10) entre lame et lamelle après éclaircissement dans une solution de chloral lactophénol ou équivalent.

- **Recherche de Pityriasis versicolor**

Appliquer un morceau de scotch ordinaire transparent, partie collante sur les lésions. Coller ensuite ce morceau de scotch bien à plat sur la lame de verre en évitant les bulles d'air. Répéter cette opération sur des lames différentes, identifier les lames.

- **Test respiratoire à l'Urée ou Helikit**

- Arrêt des antibiotiques depuis au moins 4 semaines avant le test.
- Arrêt des anti-sécrétoires depuis 2 semaines (IPP, anti-H2...).
- Arrêt des antiacides et pansements gastro-intestinaux depuis 24 heures.

Protocole : sujet à jeun depuis la veille, au repos (sans boire ni manger ni fumer depuis 12 heures). Se procurer préalablement un kit en pharmacie.

- **Test de Huhner**

Uniquement réalisé dans notre site d'Angers Centre. Se mettre en contact directement avec le site pour tout renseignement.

- **Autres : ACTH, Cryoglobuline, Examens très spécialisés à congélation rapide.**

## I. IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS PRIMAIRES

### 1. Identification des prélèvements par le préleveur

L'identification des échantillons primaires, de l'ordonnance et de la fiche de suivi médical est réalisée **par le préleveur sitôt le prélèvement réalisé.**

#### PAS D'IDENTIFICATION PREALABLE DES ECHANTILLONS

Un paragraphe et/ ou Nom de préleveur atteste des contrôles effectués : identité, matériel et ordonnance.

Tout échantillon transmis, quelle que soit l'analyse, doit impérativement comporter conformément à la législation citée ci-dessus :

- **Nom de Naissance**
- **Nom d'Usage**
- **Prénom**
- **Sexe**
- **Date de naissance**
- **Date et heure de prélèvement**

A défaut, tous ces éléments doivent **obligatoirement** être mentionnés sur la fiche de biologie médicale.

Ces indications, **vérifiées par le préleveur** doivent être parfaitement lisibles. Ces éléments sont utilisés pour différencier les homonymes, lier le patient à ses antécédents et attribuer les valeurs de références adaptées (homme, femme, enfant).

**Attention certains patients peuvent présenter les mêmes : nom, prénom et date de naissance, d'où la nécessité de préciser l'adresse voire le lieu de naissance pour la validation des cartes de groupes sanguins.**

#### POINT DE NON CONFORMITE

Toute ambiguïté dans l'identification du Patient, toute fiche de prélèvement incomplète, absence de prescription, entraîne une **NON CONFORMITE**, qui peut aboutir à la non-réalisation des analyses.

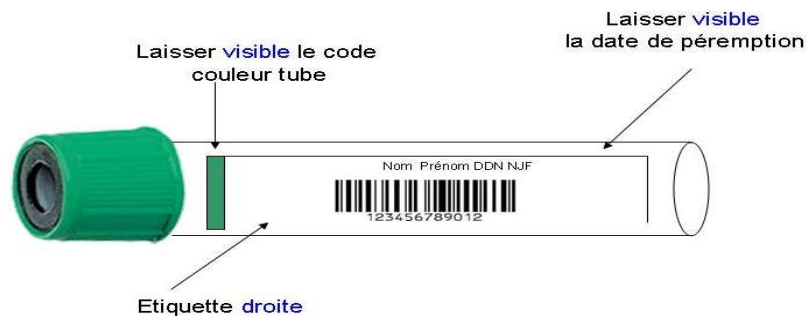
Cas n°1 Prélèvement au Labo	Cas n°2 Prélèvement externe	Cas n°3 Prélèvement externe
Patient ne disposant pas de fiche de suivi médical personnelle avec étiquettes pré-identifiées		Patient disposant de sa fiche de suivi médical personnelle avec <b>étiquettes pré-identifiées.</b>
Le préleveur dispose des étiquettes de numéro dossier. S'assurer de l'identité du patient en lui faisant reconfirmer son identité	Le préleveur ne dispose pas des étiquettes de numéro de dossier. S'assurer de l'identité du patient en lui faisant reconfirmer son identité.	S'assurer de l'identité du patient en lui faisant reconfirmer celle figurant sur la fiche de suivi médical. Rectifier si besoin les informations sur la fiche de suivi médical.
Etiquettes utilisées : numéro de dossier du Système Informatique du Laboratoire		Etiquettes utilisées : étiquettes pré-identifiées de la fiche de suivi médical personnelle.
Mettre une étiquette sur chaque type de prélèvement en respectant les règles.  ☞ Laisser visible le niveau de remplissage du tube	Ecrire lisiblement Nom, Prénom, DDN, Nom de Naissance <b>si besoin</b> sur chaque type de prélèvement.  ☞ Laisser visible le niveau de remplissage du tube Remplir la fiche de suivi	Mettre une étiquette sur chaque type de prélèvement en respectant les règles et sur l'ordonnance.  ☞ Laisser visible le niveau de remplissage du tube

**Regrouper les prélèvements, l'ordonnance et la fiche de suivi médical dans un sachet par patient.**



**Laisser visible** le niveau de remplissage du tube lors d'utilisation d'étiquette.

**A réception au labo :  
Ne pas masquer les  
renseignements manuscrits  
déjà présents sur une  
étiquette**



## 2. Renseignements de la fiche de suivi médical

Elle permet d'associer le prélèvement du patient au bon dossier informatique et d'informer le Laboratoire sur les différentes prescriptions en cours. Elle est mise à disposition dans les kits de prélèvements.

Cette fiche est à remplir **obligatoirement** comme suit :

- Encart Préleveur

Inscrire lisiblement vos nom, prénom, tel, de façon à ce que le Laboratoire puisse vous contacter en cas de nécessité.

Inscrire **impérativement** la date et l'heure de prélèvement nécessaires à l'interprétation des résultats

- Encart Identification du patient doit être complété en collaboration avec le patient, entièrement et de façon lisible,
- **Encart Examens demandés** : à compléter avec les renseignements cliniques susceptibles d'aider à l'interprétation des résultats des analyses

Bien noter le POIDS du patient en cas de demande de Créatininémie !

- **Encart Renseignements administratifs** (tiers payant) : *cf. Chapitre facturation / prise en charge.*

### RAPPEL

**Un** kit de prélèvement = **Un** patient

Toujours joindre la fiche de suivi médical avec le/les prélèvement(s) correspondant(s)

### RAPPEL : CAS PARTICULIER « GROUPE SANGUIN »

Pour une double détermination, il faut **2 sachets distincts** prélevés à 2 moments distincts si même préleveur **ou** bien par 2 préleveurs différents +  
**copie obligatoire de la carte d'identité** (ou passeport, titre de séjour)

## J. TRANSMISSION DES PRELEVEMENTS AU LABORATOIRE

### 1. Procédure de transport, manipulation et conservation des échantillons

Les échantillons biologiques appartenant à la norme **UN 3373** sont transportés en triple emballage selon l'instruction **P 650 de l'ADR** conformément à la réglementation.

- **1<sup>er</sup> cas : transport par prestataires externes**

Le transporteur s'engage à respecter les procédures rédigées par le laboratoire pour préserver l'intégrité du prélèvement et à lui communiquer tout incident.

- **2<sup>nd</sup> cas : transport par coursier LABOUEST**

Les prélèvements effectués par des infirmier(e)s ou médecins sont acheminés vers les sites par des coursiers, au moyen de véhicules spécialement équipés, selon la réglementation ADR. Les prélèvements sont transportés dans des contenants adaptés. La température de transport est maîtrisée.

Dans chaque véhicule se trouve un équipement pour pouvoir intervenir en cas de déversement accidentel.

- **3<sup>ème</sup> cas : transport réalisé par un correspondant du labo (IDE)**

Il est **important** de prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des échantillons (ne pas déposer les prélèvements près d'une source de chauffage ou de climatisation du véhicule).

Il est également recommandé de stocker dans votre véhicule un minimum de kits non utilisés afin d'éviter d'éventuels chocs thermiques préjudiciables à la bonne conservation des anticoagulants contenus dans les tubes.

Veillez utiliser des petites glacières de transport isotherme (sur demande au laboratoire). Après le prélèvement, déposer les prélèvements le plus rapidement possible au laboratoire ou au lieu de collecte convenu : Pharmacie, Cabinet infirmier, Cabinet médical selon le cas.

## 2. Conditions de transport et délais d'acheminement

Pour tous les prélèvements destinés à un examen bactério-myco-parasitologique, il est recommandé d'acheminer le plus rapidement possible le prélèvement au laboratoire.

L'acheminement se fait à température ambiante 15°C-25°C pour assurer l'intégrité des prélèvements.

Merci de vous référer aux Formulaires de transmission spécifiques de chaque type de prélèvement pour vérifier les spécificités de chaque prélèvement.

## K. RECEPTION DES ECHANTILLONS PAR LE LABORATOIRE

### Critères d'acceptation et de refus des échantillons (Liste non exhaustive)

Critères vérifiés	Qui ?	Problème rencontré	Décision ( +/- Avis Biologiste médical selon le cas )
<b>Documents liés au prélèvement</b>	Secrétariat et / ou technique	Absence d'ordonnance et/ ou Fiche de suivi médical	Acceptation du prélèvement sous réserve d'obtention de l'information
<b>Identification de l'échantillon</b>	Secrétariat et / ou technique	<b>Echantillon non identifié</b> , sans ordonnance et sans fiche de suivi médical	Refus du prélèvement et élimination des échantillons Information du préleveur
		<b>Identification partielle</b> du patient : échantillon, ordonnance, fiche de suivi médical, il manque un ou plusieurs des éléments suivants : Nom/ Nom de naissance / prénom /date de naissance sur l'ordonnance et/ou la fiche de suivi médical	Acceptation du prélèvement sous réserve d'obtention de l'information sinon enregistrement du dossier sous « Nouveau patient »
		<b>Discordance d'identité</b> entre les prélèvements, l'ordonnance, la fiche de suivi médical	Refus du prélèvement Demande d'un nouveau prélèvement
<b>Adéquation des récipients par rapport aux analyses demandées et respect des modalités de prélèvement</b>	Secrétariat et / ou technique	Absence de demande d'analyses (ex : tube "en trop" )	Vérification de la saisie de l'ordonnance et de l'éventuelle existence d'ordonnance renouvelable valide, déjà scannée dans notre SIL. Correction de la saisie ou échantillon conservé sous réserve d'une demande supplémentaire
<b>Qualité du prélèvement</b>	Secrétariat et / ou technique	<b>Mode de recueil des échantillons non respecté.</b> ex. Echantillon urinaire ou flacon ou recueil inadéquat, en termes de volume pour les examens sur 24h et en termes de stérilité pour les examens bactériologiques	Indications des préconisations à respecter et nouveau prélèvement Ou transformation en << sur échantillon >> si analyse réalisable.
		Echantillon sanguin : Inadéquation entre le type de tube utilisé et l'analyse demandée	Si analyse impossible : demande d'un nouveau prélèvement



Critères vérifiés	Qui ?	Problème rencontré	Décision ( +/- Avis Biologiste médical selon le cas )
	Technique	Heure du prélèvement non renseignée	Acceptation du prélèvement sous réserve d'obtention de l'information
		Tube EDTA ou Citrate coagulé	Analyse impossible. Demande d'un nouveau prélèvement Information du préleveur
		Hémolyse, lactescence, ictère	Demande d'un nouveau prélèvement si interférence sur paramètre dosé. Rendu des résultats sous réserve de la qualité du prélèvement Information du préleveur
	Technique	Tube renversé	Analyse impossible. Demande d'un nouveau prélèvement Information du préleveur
		Défaut d'étanchéité du récipient	Si analyse bactériologique le résultat est rendu sous réserve. Prélèvement accepté sauf si volume insuffisant
		Volume non respecté (Bilan d'hémostase)	Refus et Demande d'un nouveau prélèvement Information du préleveur

#### RAPPEL

Toute anomalie constatée fera l'objet de la rédaction d'une Fiche de non-conformité (**FNC**) qui sera intégrée dans le système qualité du Laboratoire. L'étude de ces FNC par le Laboratoire permettra la mise en place d'action d'amélioration afin de réduire sensiblement leur nombre.

## L. POST-ANALYTIQUE

### 1. Conservation post-analytique – Délais pour rajout d'analyses

- Certains échantillons sont conservés quelques jours après analyse (durée compatible avec la stabilité du paramètre si possible).
- Le détail du stockage des échantillons (sanguins, urinaires, bactériologiques, autres) est décrit dans un document disponible au laboratoire.

Le stockage des échantillons permet également de pouvoir répéter les analyses en cas de :

- défaillance analytique d'un automate, défaillance détectée après la validation analytique des résultats,
- demande de vérification des résultats ou de l'identité inscrite sur le tube.

Les Prescripteurs / Préleveurs sont invités à prendre contact avec le laboratoire pour toute demande de rajout d'analyse

### 2. Rendu des résultats

Les résultats de la majorité des analyses sanguines de routine et exécutées par les sites LABOUEST sont disponibles en fin de journée. Les secrétaires et le personnel préleveur, à la demande du patient, peuvent l'informer sur les délais d'obtention des résultats.

**Dans le cas d'urgence médicale**, le laboratoire applique une procédure spécifique pour y répondre.

#### ▪ Avis et interprétation : l'expertise des biologistes

Les biologistes :

- Peuvent donner, à la demande des patients, des commentaires concernant les résultats. Le médecin prescripteur est le seul interlocuteur pour les interpréter en fonction de la clinique et de la thérapeutique éventuelle.
- Informent le médecin prescripteur des résultats pathologiques ou ayant un caractère d'urgence.
- Peuvent définir en concertation avec ce dernier des examens complémentaires à effectuer. Dans ce cas, le patient en est informé.

▪ **La transmission des résultats : confidentialité et fiabilité**

**Rappel de la réglementation :**

- Les résultats sont transmis au médecin prescripteur sauf si le patient s'y oppose.
- Les résultats ne sont remis à une tierce personne que lorsque celle-ci a été dûment mandatée par le patient.
- Les résultats d'analyses prescrites par le médecin du travail lui sont directement communiqués.
- Les résultats d'analyses destinés à des compagnies d'assurance sont remis uniquement au patient.
- Les résultats d'analyses du patient mineur ou majeur protégé par la loi, sont rendus au médecin prescripteur et/ou au représentant légal.
- Les résultats des analyses effectués sur réquisition judiciaire ne sont adressés qu'à l'autorité requérante.
- Pour la communication d'un résultat positif de diagnostic du virus de l'immunodéficience humaine : le prescripteur ou le biologiste médical communique le résultat au patient au cours d'un entretien individuel et organise sa prise en charge médicale rapide dans un établissement de santé.

Des règles sont établies afin de préserver la confidentialité des informations transmises. Dans certains cas (dossiers incomplets, urgence médicale, confort), le laboratoire peut communiquer des résultats partiels. Dans tous les cas, les résultats sont validés par le biologiste ou sous sa responsabilité conformément à la réglementation.

**Modalités de transmission des résultats au patient :**

Les comptes-rendus d'analyses peuvent :

- Lui être remis personnellement ou à un tiers sous pli cacheté au laboratoire (le patient prend la responsabilité de mandater une tierce personne),
- Lui être envoyés par mail contre identifiant et mot de passe.
- Lui être envoyés par courrier postal,
- Lui être communiqués par téléphone (la secrétaire procède alors à un contrôle sommaire de l'identité de l'interlocuteur) **pour une liste restreinte de résultats** (diagnostic de grossesse, par exemple).

**Modalités de transmission des résultats au prescripteur :**

Les comptes-rendus d'analyses lui sont systématiquement transmis (sauf demande contraire de la part du patient) par :

- Courrier postal ou service « coursiers » du Laboratoire
- Et/ou courrier électronique : e-mail, Apicrypt, HPRIM Net, Fax

Ces différents outils utilisés par le laboratoire facilitent la transmission des résultats au prescripteur et lui permettent d'en prendre connaissance rapidement.

### 3. Facturation / Prise en charge

#### ▪ En présence de l'ordonnance

L'ordonnance est indispensable pour bénéficier de la prise en charge des frais (remboursement) par les régimes obligatoires et complémentaires.

Les Patients sont informés des examens hors nomenclature, qui sont donc à leur charge.

Les informations suivantes sont nécessaires :

#### **Patient**

- Adresse

- Téléphone (permet de joindre le patient en cas de résultat anormal si le médecin est non joignable dans l'immédiat, et permet l'obtention de renseignements administratifs).

#### **Tiers Payant**

- Régime obligatoire : Code caisse / Régime / Centre / N° de sécurité sociale / Nature de l'exonération (maladie, maternité, accident du travail, invalidité, affection longue durée) / CMU / AME / Date de fin de droits

- Régime complémentaire : Nom de la mutuelle ou code préfectoral = numéro AMC / N° d'adhérent / Date fin de droits. Vérifier si patient est couvert pour les garanties « Labo, Lara, Bio... »

#### ▪ En l'absence d'ordonnance

Le Laboratoire peut réaliser les analyses demandées par le patient. Le biologiste juge de la pertinence de cette demande.

Les analyses non prescrites ne sont pas remboursées. Elles sont facturées au patient par le laboratoire. La feuille de sécurité sociale n'est pas émise.

## M. LISTE DES ANALYSES

Nous mettons à disposition des préleveurs une liste des analyses sur notre site internet qui décrit les analyses, sous forme d'une liste alphabétique, réalisées au sein du groupe LABOUEST : <https://www.labouest.fr/espace-pro/liste-des-analyses-pratiquees/>

**Pour toute analyse qui ne figure pas dans cette liste des analyses**, nous vous invitons à prendre contact avec nos laboratoires afin de disposer de toutes les informations utiles à la bonne réalisation des analyses, avant de nous transmettre l'échantillon concerné.

Un lien vers le laboratoire spécialisé Eurofins Biomnis est présent sur notre site internet afin de vous donner les informations nécessaires pour les analyses spécialisées que nous leur sous-traitons.

### NOTE IMPORTANTE

☞ Pour toute analyse **URGENTE** cliniquement, **prévenir** le laboratoire pour un rendu des résultats le plus rapide possible.

### INFORMATION ET GESTION DES DEMANDES PARTICULIERES D'ANALYSES : NOUS CONTACTER

Pour **des bilans élargis** comprenant notamment plus de 3 **Sérologies**, veuillez prélever **2 grands tubes secs rouges**.  
(+ le petit tube sec pour la sérothèque)